



LA CHARTE DU MEDIATEUR

Le médiateur à l'école est un jeune, comme vous, qui a suivi une formation lui permettant d'aider les autres à résoudre leurs conflits.

- 1) Le médiateur n'est pas un surveillant ou quelqu'un qui vous fera des reproches. Il ne prend pas parti, ne juge pas, mais vous aide à trouver une solution à vos difficultés.
- 2) Le médiateur n'oblige personne à venir le voir mais propose son aide dans un esprit de respect mutuel.
- 3) Le médiateur est là pour vous écouter. Il s'intéresse à vos problèmes, vous donne son attention et son temps et vous demande en échange, de la bonne volonté.
- 4) Le médiateur ne rapporte pas ce que vous lui avez dit. Il est discret et a droit à votre confiance.
- 5) Le médiateur fera le maximum pour vous aider mais ne peut pas forcément trouver une réponse à tous vos problèmes. Le médiateur n'est pas un magicien ; ne lui demandez pas l'impossible. La véritable solution est entre vos mains.

Charte rédigée par les médiateurs d'un Collège de Sarcelles en 1995